



## Divorce avec un détenu et dvh

Par **caromaiwen**, le **26/02/2008** à **19:31**

Bonjour

J'ai entamé une procédure de divorce pour faute mon mari est en détention provisoire. A la conciliation il a été extrait de la prison j'ai reçu l'ordonnance de non conciliation Je me pose la question de savoir comment ça va se passer pour la suite. divorçant pour faute je sais qu'après il y a toute une procédure Mais comment ça se passe : à savoir qu'il n'avait pas d'avocat à la 1<sup>er</sup> conciliation et si lui refuse le divorce sera-t-il forcé à cause des fautes commises ?

D'autre part j'aimerais avoir la confirmation que le droit de visite et hébergement réservé veut bien dire aucun droit de visite, le terme pour moi de l'onc n'est pas clair  
merci de vos réponses